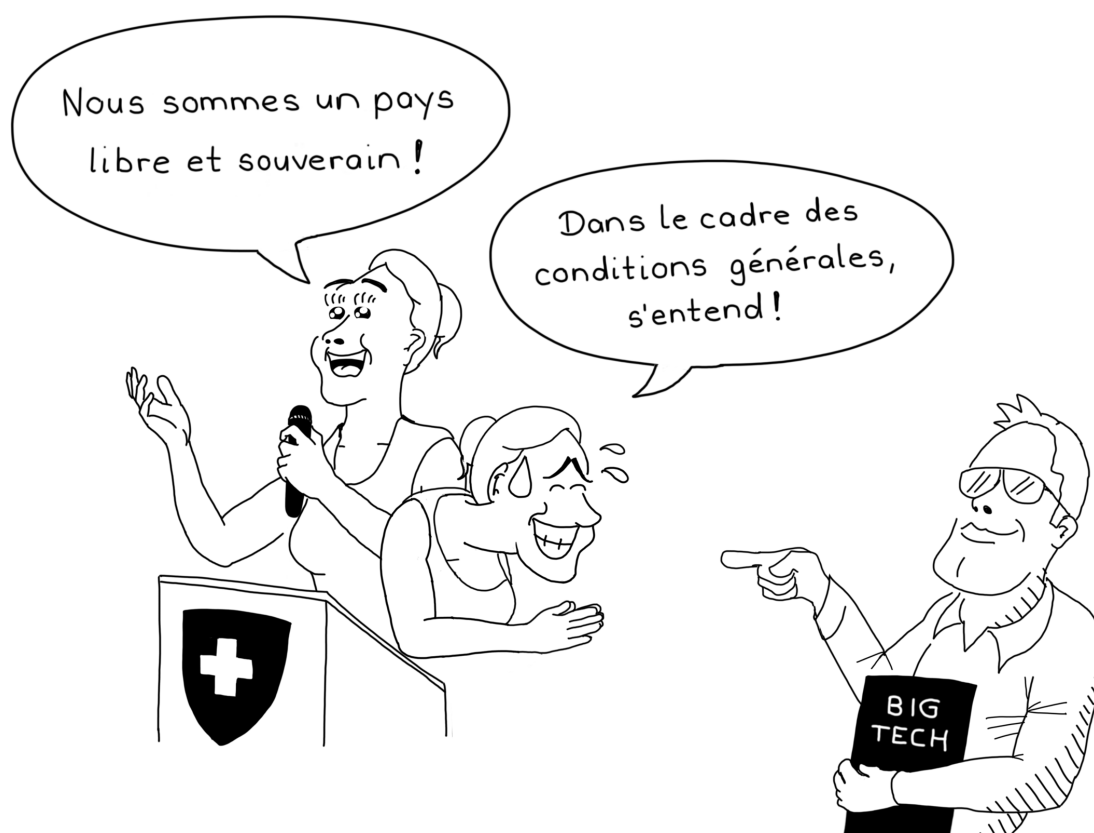


LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE



PAPIER DE POSITION

Auteurs : David Sommer, Thomas Mandelz, Alexander Steiner, Alfred Seiler, Ralph Bachmann, Marcel Waldvogel, Ryan Kougonis, David Presberger, Philippe Gervais, Kurt Gerber



broadcast.ch

1 Résumé

La souveraineté numérique est essentielle à la résilience et à la compétitivité de la Suisse à l'ère numérique. Société Numérique demande aux décideurs, qu'ils soient politiques ou économiques, de reprendre le contrôle de leurs infrastructures et de leurs données numériques afin de réduire la dépendance vis-à-vis des fournisseurs internationaux. Des champs d'action concrets, tels que la promotion des solutions logicielles souveraines, l'établissement de lignes directrices étatiques et la formation de spécialistes, sont présentés. Ce n'est qu'à travers une infrastructure numérique souveraine que la Suisse peut garantir à long terme sa sécurité, son autodétermination et sa capacité d'innovation.

2 La souveraineté numérique comme nécessité

Les systèmes numériques font aujourd'hui partie des infrastructures critiques – à l'image de l'eau, de l'électricité ou du transport. Une défaillance de ces systèmes signifierait un état d'urgence immédiat pour l'État et l'économie.

Un service numérique n'est pas comparable à un vélo qui pourrait être réparé dans le garage du quartier. Au contraire, les composants sont répartis à travers le monde entier et échappent ainsi au contrôle des utilisateurs. Nombre de ces éléments ne sont ni adaptables ni remplaçables. Les dysfonctionnements – qu'ils soient dus à des erreurs, des cyberattaques ou des crises géopolitiques – peuvent placer les utilisateurs face à un système qui ne peut plus être développé ou exploité.

La dépendance engendre des risques : lorsque l'infrastructure numérique essentielle est externalisée sans pouvoir être gérée ou modifiée indépendamment en cas de besoin, cela crée des vulnérabilités structurelles. La société perd la capacité d'agir en période de crise, ce qui rend possible certaines formes de **chantage diplomatique (DE)** dont la Suisse a déjà fait l'expérience. La souveraineté numérique signifie donc retrouver un niveau minimal de contrôle. Ce n'est pas seulement une question de résilience étatique, mais également de compétitivité économique.

Le pouvoir de marché de quelques fournisseurs, la complexité des systèmes informatiques et le manque de résilience sont des défis majeurs. Des barrières légales, une pression financière et une pénurie de main-d'œuvre compliquent en outre la construction ou l'adaptation de ces systèmes. Les fournisseurs régissent par un *sovereignty-washing* trompeur des

dépendances existantes. La Suisse a peu d'influence sur la disponibilité et le développement des systèmes informatiques clés, sans lesquels la société s'arrête.

Les entreprises et l'État dépendent d'infrastructures informatiques adaptables pour rester flexibles et indépendants. Les alternatives et le contrôle sur les systèmes numériques permettent de stimuler l'innovation et de réduire les dépendances vis-à-vis des fournisseurs dominants. Une infrastructure numérique souveraine ne renforce pas uniquement l'économie, elle contribue également à la compétitivité de la Suisse et permet une participation active à la structuration du paysage informatique.

3 Objectif stratégique de la politique numérique

Société Numérique réclame donc que la Suisse ancre la souveraineté numérique comme objectif central de sa politique numérique.

Le point de départ est la définition adoptée lors du sommet sur le numérique allemand de 2018, légèrement élargie :

La **souveraineté numérique** d'un État, d'une organisation ou d'un individu inclut obligatoirement le contrôle complet des données stockées et traitées, ainsi que des applications dédiées au traitement des données. Elle implique la capacité de décider de manière indépendante qui peut accéder à quelles données. Elle couvre également la capacité de développer, de modifier, de contrôler les composants technologiques et les systèmes en autonomie, de les compléter par d'autres composants, et de les exploiter efficacement.

La souveraineté numérique englobe l'ensemble de la chaîne technologique : de l'extraction des matières premières au développement et au contrôle des systèmes d'intelligence artificielle. La Suisse ne peut pas relever ces défis seule ; une collaboration avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, comme l'Union européenne, est nécessaire.

Ce document se concentre sur l'exploitation de centres de données et d'infrastructures réseau propres, ainsi que sur la garantie de la disponibilité et de l'adaptabilité des logiciels. Il part également du principe que c'est la souveraineté numérique de l'individu qui amène à la souveraineté de l'État.

Le chemin est long, mais doit être parcouru. Chaque processus d'acquisition intégrant des critères de souveraineté est un grand pas en avant.

4 Exigence fondamentale : indépendance de l'infrastructure informatique

L'infrastructure informatique – incluant le matériel, le logiciel et les données – doit être en cas de besoin exploitable et adaptable par des spécialistes sur le territoire suisse, sans dépendance à l'étranger. Pour ce faire, des stratégies de sortie réalistes sont nécessaires. Nous ne demandons pas que l'intégralité de l'infrastructure numérique soit bâtie ou gérée en Suisse : ce qui est important, c'est que les composants clés soient gérés de manière autonome et puissent être ajustés à des exigences spécifiques.

Société Numérique a identifié trois domaines d'action :

4.1 Des architectures techniques souveraines

- **Indépendance vis-à-vis des fabricants et interopérabilité** : Les systèmes doivent être exploitables sans dépendance permanente à des fournisseurs spécifiques. Cela nécessite des composants interchangeables, des protocoles ouverts et une architecture de données de référence avec des formats d'échange normalisés, qui servent de base de décision lors de l'évaluation et le développement de solutions informatiques.
- **Adaptabilité et sécurité** : La qualité et la sécurité des systèmes doivent pouvoir être évaluées indépendamment ; les logiciels doivent pouvoir être ajustés aux besoins si nécessaire. Cela nécessite un accès au code source sous des modèles de licence appropriés.
- **Dépendance en IA** : La création de nouvelles dépendances doit être évitée, et les modèles d'IA souverains (par exemple, [Apertus](#)) doivent être priorités et leur développement soutenu.

4.2 Une gouvernance étatique contraignante

- **Ajustement des processus de marchés publics** : Les marchés et mandats publics doivent être liés à des critères de souveraineté, en privilégiant les solutions dotées de formats d'échange normalisés.
- **Analyse de risque global** : Établir une carte des risques souverains et économiques liés aux solutions informatiques utilisées et disponibles, afin de définir les étapes suivantes et

d'élaborer des stratégies de sortie. Mettre en place un standard d'évaluation suisse pour mesurer la souveraineté numérique de l'infrastructure informatique au sein des institutions publiques.

- **Renforcement de la résilience informatique** : Les responsables, qu'ils soient politiques ou économiques, doivent prendre la responsabilité de détecter et d'éviter les dépendances technologiques, économiques et politiques.
- **Coordination internationale** : Construire des coopérations internationales pour créer collectivement des solutions souveraines.

4.3 La création d'alternatives souveraines

- **Soutien économique** : Offrir des incitations pour le développement de technologies, de produits et d'entreprises proposant des solutions souveraines, commercialisables et utilisables à grande échelle, afin de réduire l'incertitude économique liée à l'investissement.
- **Construction de réseaux de compétences** : Développer et mettre en réseau des spécialistes de la création et de l'exploitation de systèmes souverains, afin qu'un savoir-faire suffisant soit prêt pour une réaction rapide en cas de défaillance ou d'évolution du risque. Soutenir des structures d'appui, par exemple, le [centre SDS](#).
- **Bureautique souveraine** : Introduire les solutions adéquates dans l'administration publique : e-mail, agenda, collaboration, traitement et stockage de documents.
- **Normes Cloud** : Standardiser les environnements cloud pour faciliter les changements de fournisseurs. Construire et gérer une infrastructure d'hébergement sécurisée, indépendante et utilisable à grande échelle.
- **Open-Source-first** : Faire passer en priorité les composants ouverts et interchangeables lors des achats informatiques publics (Open Source), y compris au niveau cantonal et communal.

Il faut agir maintenant, avant que les dépendances existantes ne se pérennisent davantage. Ce n'est qu'en parvenant à gérer et à faire évoluer notre infrastructure numérique de manière autonome sur le long terme que la Suisse restera compétitive, sécurisée et indépendante sur le plan numérique.